



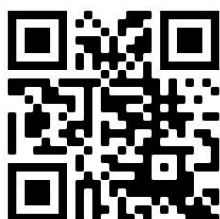
Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DU 47

Le Trouble du Déficit d'Attention avec ou sans Hyperactivité

Guide pour les familles



Pour accéder directement à notre site internet : Scannez ce QR Code.

SOMMAIRE

Les Troubles Neuro-Développementaux : Qu'est-ce que c'est ?	1
Comprendre le diagnostic de TDA/H	2
Après l'annonce diagnostique	5
Quelques conseils aux parents :	5
• S'informer	5
• Associations de familles	5
• Formations aux aidants	6
Et vos droits... ?	8
Les prises en charge	10
• Professionnels libéraux	10
• Structures de Lot-et-Garonne	11
Les soins	16
La scolarisation	16
Les loisirs	21

Les Troubles Neuro-Développementaux :

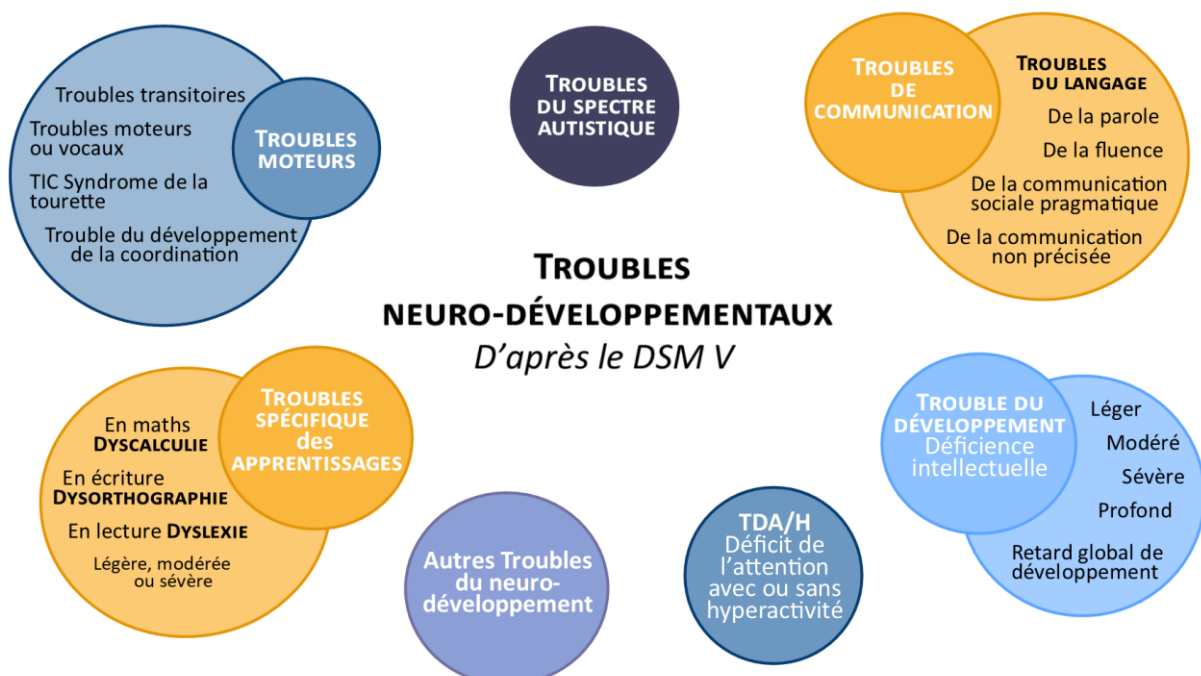
Qu'est-ce que c'est ?

Les Troubles Neuro-Développementaux (TND) se caractérisent par une perturbation du développement cognitif (intellectuel), moteur (mouvements du corps), comportemental et/ou sensoriel (traitement des stimuli de l'environnement). Ces perturbations ont un retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et/ou familial.

Les troubles neuro-développementaux peuvent être repérés avant l'âge de 36 mois.

D'après les classifications internationales (CIM-11 et DSM-V), les TND regroupent différents troubles qui peuvent être distincts ou associés.

La prévalence de ces troubles varie de 5% à 15% selon les données de l'OMS.



D'autres troubles sont souvent associés : les troubles alimentaires, les troubles du sommeil, l'épilepsie, les troubles sensoriels, etc...

Comprendre le diagnostic de TDA/H : Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

Le TDA/H est un trouble neuro-développemental. Il se caractérise par de l'inattention et/ou de l'hyperactivité/impulsivité.

Inattention	Hyperactivité/impulsivité
Inattention aux détails ou fautes d'étourderie	Remue souvent les mains, pieds, se tortille
Difficultés à soutenir l'attention au travail ou dans les jeux	Difficultés à rester assis
Semble souvent ne pas écouter	Court ou grimpe partout où cela est inapproprié
Ne se conforme pas aux consignes et ne parvient pas à mener à terme ses devoirs, tâches ou obligations	Difficultés à rester tranquille dans les jeux ou activités de loisir
Difficultés d'organisation ; difficultés à conserver ses outils et affaires personnelles en ordre ; gère mal le temps	Souvent sur la « brèche » ou agit comme s'il était « monté sur ressorts »
Oublis fréquents	Parle souvent trop
Difficultés à soutenir l'effort mental soutenu	Répond trop rapidement aux questions (avant qu'elles soient entièrement posées)
Perd souvent les objets	Difficultés à attendre son tour
Facilement distrait par des stimuli externes ; passe du coq à l'âne	Interrompt souvent les autres ; impose sa présence

Un diagnostic peut être posé si :

- ✓ Présence d'au moins 6 symptômes dans au moins 1 critère.
- ✓ Ces symptômes sont présents depuis au moins 6 mois.
- ✓ Il y a un impact négatif direct sur le fonctionnement scolaire, professionnel ou social.
- ✓ Ces symptômes sont présents dans différentes situations (maison et différents lieux de vie).
- ✓ Ce trouble apparaît avant l'âge de 12 ans.

D'après les études scientifiques, plus de 3 enfants sur 100 présentent un TDA/H en France.

Le TDAH n'est pas posé si :

- ⇒ Les symptômes s'expliquent mieux par un autre trouble mental, comportemental ou neuro-développemental.
- ⇒ Les symptômes sont dus à l'effet d'une substance ou d'un médicament.

Il existe différentes formes de TDA/H :

- Forme combinée : les symptômes de l'inattention et de l'hyperactivité-impulsivité sont tous deux présents, mais aucun ne domine.
- Forme essentiellement inattentive : les symptômes d'inattention dominant. Certains symptômes d'hyperactivité-impulsivité peuvent également être présents.
- Forme essentiellement hyperactive-impulsive : les symptômes d'hyperactivité-impulsivité dominant. Certains symptômes de l'inattention peuvent également être présents.

Après l'annonce diagnostique

Quelques conseils aux parents :

- S'informer

- **TDAH et l'école**

- <https://www.tdahecole.fr/>

- **Ressources sur le TDAH**

- <http://www.tdah-ressources.org/>

- Associations de familles

Des associations de familles existent au niveau national et départemental. Vous pouvez si vous le souhaitez, vous rapprocher d'elles afin d'échanger sur votre situation et votre vécu. Vous pourrez également échanger vos « trucs et astuces » pour aider les enfants, adapter votre environnement.

- **HyperSuper TDAH France**

- <https://www.tdah-france.fr/>

- **Collectif parents TDAH Ouest**

- <http://www.collectif-parents-tdah-ouest.fr/>

- **Association internationale francophone**
<https://tdah-partout-pareil.info/>

- **Dys'solution France 47**
☎ 07.82.45.52.83
<https://www.dys-solutions-france.org/>

- Formations aux aidants

CREDAH : des formations sont proposées par le CREDAH. Vous pouvez les contacter pour avoir plus de renseignements et vous inscrire.

- **CREDAH : Centre Référence Déficits Attention Hyperactivité**
☎ 05.56.56.17.28
✉ Mail : secretariat-credah@ch-perrens.fr
<https://www.ch-perrens.fr/sites/default/files/files/Offre%20de%20soin/p%C3%A9dopsychi%C3%A9trie/CREDAH%20plaquette%202021.pdf>

Le programme d'entraînement aux habiletés parentales (PEHP) de Barkley est souvent préconisé pour le soutien des parents dont l'enfant présente un TDAH.

En Lot-et-Garonne vous pouvez retrouver des formations auprès de ces structures :

- **CMPE Agen**

☎ 05 53 98 60 40

- **HandiSanté Agen**

☎ 05 53 77 68 10

bloc.medical@ch-candelie.fr

https://ch-candelie.fr/images/docs/Flyer_Handisant%C3%A9_V3_.pdf

- **PCO47 : Plateforme de Coordination et d'Orientation**

☎ 05.56.56.17.28

✉ Mail : pco.47@algeei.org

Ou auprès de professionnels libéraux formés.

Et vos droits... ?

Le TDAH est reconnu comme handicap.

Une fois le diagnostic posé, vous pouvez demander une aide financière à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La famille devra constituer un dossier et l'accompagner d'un certificat médical fait par un médecin.

La MDPH étudie le dossier et évalue les besoins de votre enfant par rapport à un enfant du même âge. Elle décide du montant et de la durée des aides.

➤ **AEEH** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

L'AEEH concerne les enfants handicapés de moins de 20 ans. Cette aide compense les frais liés à l'éducation et aux soins.

L'AEEH de base peut être complétée, en fonction de la situation, par un complément AEEH ou une Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

La catégorie du complément AEEH est évaluée selon le taux d'incapacité de l'enfant, le coût de la prise en charge et l'impact sur le quotidien (diminution ou arrêt de l'activité professionnelle d'un parent).

➤ **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

La PCH permet de rembourser les dépenses liées à une perte d'autonomie. Elle comprend 6 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources de la famille.

- **La MDPH47 :**

Hôtel du Département

1633, Avenue du Maréchal Leclerc

47916 AGEN CEDEX 9

☎ 05 53 69 20 50

<https://www.mdph47.fr/>

Les prises en charge :

La rééducation vise à réduire l'impact au quotidien des difficultés intellectuelles, de communication et de socialisation.

La sévérité des symptômes et l'adaptation au quotidien sont différentes d'une personne à l'autre. Selon ses besoins, votre enfant va être amené à consulter un ou plusieurs de ces professionnels.

- Professionnels libéraux :

- Orthophonistes : Rééducation des troubles du langage et de la communication.
- Psychologues/Neuropsychologues : Aide à la compréhension de soi, apprentissage et régulation du comportement et des émotions.
- Psychomotriciens : Rééducation du domaine sensoriel et moteur (mouvement du corps).
- Ergothérapeutes : Adaptation de l'environnement et apprentissages des compétences et gestes de la vie quotidienne.
- Educateurs spécialisés : Soutien éducatif pour l'apprentissage de l'autonomie et les relations sociales.

- Structures de Lot-et-Garonne :

➤ **CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**

Les CAMSP proposent des évaluations, des prises en charge et un accompagnement de l'enfant et sa famille.

Les enfants âgés de 0 à 6 ans avec des difficultés sociales, psychologique ou TND sont reçus en rendez-vous par l'équipe pluridisciplinaire (médecins, assistante sociale, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés, ...).

- **CAMSP AGEN**

TND ou troubles du comportement

36 rue de Barleté

47 000 AGEN

☎ 05.53.66.02.28

- **CAMSP Hospitalier**

Troubles neuro-moteurs et sensoriels

Centre Hospitalier route de Villeneuve

47 000 AGEN

☎ 05.53.69.70.97

- **CAMSP VILLENEUVE SUR LOT**

34 avenue Ernest Lafont

47 300 VILLENEUVE SUR LOT

☎ 05.53.70.89.53

- **CAMSP MARMANDE**

74 avenue Charles Boisvert

47 200 MARMANDE

☎ 05.53.84.18.00

➤ **CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique**

Le CMPP reçoit en rendez-vous des enfants et des adolescents jusqu'à 20 ans. Ces derniers ont des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, psychologique, du langage, ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

- **CMPP AGEN (5 à 20 ans)**

36 rue de Barleté

47 000 AGEN

☎ 05.53.47.25.99

- **CMPP LE PASSAGE (5 à 20 ans)**

1527 avenue des Pyrénées

47 520 Le PASSAGE

☎ 05.53.96.71.86

- **CMPP VILLENEUVE SUR LOT (0 à 20 ans)**

34 avenue Ernest Lafont

47 300 VILLENEUVE SUR LOT

☎ 05.53.70.89.53

- **CMPP SAINTE LIVRADE SUR LOT (0 à 20 ans)**
Rue Théron
47 110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
☎ 05.53.01.11.45

- **CMPP NERAC (3 à 20 ans)**
Centre Haussmann Place Aristide Briand
47 600 NÉRAC
☎ 05.53.65.05.72

- **CMPP MONFLANQUIN (0 à 20 ans)**
Rue St Pierre
47 150 MONFLANQUIN
05.53.36.52.79

- **CMPP FUMEL (0 à 20 ans)**
23 route de Cuzorn
47 500 FUMEL
☎ 05.53.71.16.67

- **CMPP MARMANDE (0 à 20 ans)**
74 avenue Charles Boisvert
47 200 MARMANDE
☎ 05.53.20.94.43

- **CMPP TONNEINS** (*0 à 20 ans*)
2 bis boulevard De Lattre de Tassigny
47 400 TONNEINS
☎ 05.53.84.44.30

➤ **Hôpitaux de jour / CMPE : Centre Médico Psychologique Enfant–Adolescents.**

L'hôpital de jour/ CMPE sont des services hospitaliers qui accueillent les enfants à temps complet ou à temps partiel jusqu'à leurs 12 ans.

- **Hôpital de jour/CMPE « les 3 rosiers »** (*jusqu'à 12ans*)
Impasse La Goulfie
47 000 AGEN
☎ 05.53.98.60.30

- **Hôpital de jour / CMPE « l'Araucaria »**
174 avenue du Général de Gaulle
47 300 VILLENEUVE SUR LOT
☎ 05.53.49.60.09

- **Hôpital de jour / CMPE « les Cafanilhs »**
2, rue Baron Bertrand de Langsdorff
47 500 FUMEL
☎ 05.53.77.79.99

- **Hôpital de jour /CMPE « les Oyats »**

8 rue du stade

47 200 MARMANDE

☎ 05.53.20.35.35

Avec notification MDPH : l'accord MDPH ne garantit pas une place dans la structure.

Vous devez les contacter pour inscriptions sur liste d'attente.

➤ **PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées**

Il permet la coordination et le financement d'une prise en charge en libéral pour les enfants sans prise en charge adaptée.

- **PCPE 47 Zéro sans solution Situations critiques**

☎ 06.16.19.71.44

✉ Mail : pcpe47@ladapt.net

Les soins :

Le service HandiSanté47 offre des soins aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent en bénéficier en milieu ordinaire. Des aménagements sont possibles afin de faciliter le déroulement du rendez-vous.

Les consultations proposées sont :

- Consultation somatique
- Cardiologie avec ECG
- Neurologie avec EEG
- Radiologie
- Ophtalmologie
- Dermatologie
- Gynécologie (suivi uniquement)
- Dentiste
- Otorhinolaryngologie avec audiogramme.
- Soins infirmiers

➤ **HandiSanté 47**

Centre Hospitalier La Candélie

47 916 AGEN Cédex 9

✉ 05.53.77.68.10

➤ **Santé BD**

Le site Santé BD propose des supports visuels (fiches imagées) pour comprendre et préparer votre enfant aux examens médicaux.

<https://santebd.org>

La scolarisation :

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap est un droit fondamental. Il existe des aides et dispositifs pour faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap.

➤ **PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation**

Le PPS indique les modalités de scolarisation, les aménagements à prévoir (l'attribution d'un matériel, accompagnement par un AESH...). Un enseignant référent est chargé de mettre en place le PPS au sein de l'école.

➤ **PAI et PAIP : Projet d'Accueil Individualisé**

C'est un document écrit qui précise les aménagements nécessaires à la vie de l'enfant en collectivité (crèche, école et temps périscolaire). Il est établi en concertation avec un médecin et le directeur de l'école/crèche.

➤ **AESH : Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap.**

Les AESH sont des professionnels rattachés à l'éducation nationale. Leur mission est d'accompagner l'élève en lui apportant une aide sur le temps scolaire (aide à l'autonomie, aide aux activités pédagogiques, aide dans les interactions sociales et la communication, ...).

Cet accompagnement est demandé par les parents auprès de la MDPH.

Suivant ses besoins, l'élève peut bénéficier d'un AESH individuel ou collectif.

➤ **ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire**

Les ULIS se trouvent dans les établissements scolaires publiques et privés (élémentaire, collège ou lycée).

Ces dispositifs accueillent des enfants en situation de handicap en petits groupes d'environ 10-12 élèves. Des temps d'inclusion en classe ordinaire sont prévus.

La demande d'orientation en ULIS se fait auprès de la MDPH.

- **ULIS élémentaire Edouard Herriot**

2 rue Bizet
47 000 AGEN

- **ULIS élémentaire Elisée Reclus**

820 rue Pierre Paul de Riquet
47 000 AGEN

- **ULIS élémentaire Ste Foy (établissement privée)**

30 bis boulevard SCALIGER
47 000 AGEN

- **ULIS élémentaire Edouard Lacour**
Rue Alfred de Vigny
47 000 AGEN

- **ULIS élémentaire Edouard Lacour**
Ganet
47 520 LE PASSAGE

- **ULIS élémentaire Pascalet**
Chemin de Pascalet
47 440 CASSENEUIL

- **ULIS élémentaire Jean Jaurès**
11 avenue de Lattre de Tassigny
47 300 VILLENEUVE SUR LOT

- **ULIS élémentaire Clément Marot**
Rue Charles de Foucauld
47 300 VILLENEUVE SUR LOT

- **ULIS élémentaire Sainte Marie (établissement privée)**
Avenue de Lirac
47 700 CASTELJALOUX

- **ULIS élémentaire Marcel Pagnol**
1 rue de Verdun
47 190 AIGUILLON
- **ULIS élémentaire Jean Moulin**
12 avenue du 8 mai 1945
47 800 MIRAMONT-DE-GUYENNE
- **ULIS élémentaire Jean Rostand**
11 allées d'Albret
47 600 NERAC
- **ULIS élémentaire Jean Jaurès**
Avenue Jean Jaurès
47 500 FUMEL
- **ULIS élémentaire Jean Jaurès**
78 rue de la Libération
47 200 MARMANDE
- **ULIS élémentaire Edouard Herriot**
Avenue Joffre
47 200 MARMANDE
- **ULIS élémentaire Jules Ferry**
28 rue Foch
47 400 TONNEINS

Les loisirs :

- **Tom Enfant Phare**

Tom Enfant Phare est une association ouverte à tous types de handicaps, qui a pour but principal de faciliter l'accès aux loisirs en famille, en milieu ordinaire.

22 rue Arthur Rimbaud

47 000 AGEN

☎ 06 71 78 23 94

- **Fédération Française du Sport Adapté Lot-et-Garonne**

997 A, avenue Jean Bru

47 000 AGEN

☎ 05.53.98.19.72

[illegible]